

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **B. L. CONSTRUCTION Sàrl**, Ch. de Montétan 7,
1004 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 03.05.2012
3.

Suspension de faillite: 25.06.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.07.2012
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : l'étude, la planification et la réalisation de constructions de toute nature en tant qu'entrepreneur total ou général, ainsi que fourniture des services spécialisés et commerce de tous produits y afférants (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne

1014 Lausanne Adm cant
- 00786805